

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2020_ 0098

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2020,
L'an deux mille vingt, le vendredi 26 juin 2020, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est assemblé au lieu exceptionnel, salle du COSOM (Centre Omnisport Municipal), 30 Cours des Roches à Noisiel, sous la présidence de M. **VISKOVIC**, Maire de Noisiel.

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, Mme JEGATHEESWARAN, M. DUJARDIN DRAULT, Mme NEDJARI, M. TIENG, Mme SABOUNDJIAN, M. MAYOULOU NIAMBA, Mme TROQUIER, M. RATOUCHNIAK, Mme VICTOR-LE ROCH, M. DUMONT, Mme VISKOVIC, M. FONTAINE, Mme NATALE, M. BRICOGNE, Mme CAMARA - SAKHO, M. TRIEU, Mme RAJAONAH, M. ROSENMANN, Mme ROTOMBE, M. ABOUDOU, Mme DAGUILLANES, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, Mme SAFI, M. BEGUE, Mme MONIER, M. BOUTET, Mme PERRIN, M. CHAVANCE, M. DRAME, Mme PERUGIEN.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU REPRÉSENTÉS :

M. Aboudou, qui a donné pouvoir à M. Tieng jusqu'à son arrivée à 19 h 20

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme NATALE

Arrivée de M. Aboudou à 19 h 20, avant l'examen du point 2 de l'ordre du jour
Sortie de Mme Safi lors du vote du point 10 de l'ordre du jour
Sortie de M. Chavance lors du vote du point 28 de l'ordre du jour

Point 27 : Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services

- suite DEL2020_ **0098**
portant création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services (2)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34, et 53,

VU le décret n° 2007-1828 du 24 décembre 2007 portant modification des dispositions applicables à certains emplois de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés et de certains statuts particuliers de cadres d'emplois de catégorie A de la fonction publique territoriale,

VU, le tableau modifié des effectifs du personnel territorial de Noisiel annexé au budget 2020,

CONSIDÉRANT que les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant et qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDÉRANT la réorganisation des services et de la nécessité d'assister le directeur général des service déjà en place,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau Municipal du 15 juin 2020,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE la création d'un emploi de Directeur Général Adjoint des Services à temps complet,

DIT que cet emploi est inscrit au tableau des effectifs annexé au budget communal,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 2020 et suivants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérécurse citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Transmis au représentant de l'Etat le
Publié au RAA le

30 JUIN 2020

30 JUIN 2020